



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gestion des séismes à Mayotte

Question écrite n° 9560

Texte de la question

M. Raphaël Gérard appelle l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur l'essaim de séismes qui sévit à Mayotte depuis maintenant un mois. En effet, le cas de Mayotte est de plus en plus préoccupant, en ce que les secousses enregistrées sont de plus en plus violentes, ayant atteint plusieurs fois 5,8 sur l'échelle de Richter. Aujourd'hui, les habitants sont totalement désemparés et angoissés. De nombreux bâtiments, tant privés que publics, comme c'est le cas de nombreuses écoles, ont dû être évacués préventivement, alors même que les épreuves du brevet des collèges vont commencer, suite aux fissures liées aux secousses. En outre, de nombreux mahorais dorment désormais dehors pour ces mêmes raisons. Si une mission composée de trois experts a été récemment envoyée sur place, leurs conclusions ne permettent pas de savoir combien de temps encore va durer ce phénomène, ni même de connaître la fréquence ou l'intensité des prochaines secousses. La multiplication des tremblements est à l'origine d'un climat de panique perpétuelle, particulièrement prégnant chez les enfants, les personnes âgées ainsi que les personnes porteuses de handicap. Cette situation, invivable pour ses habitants, n'est pas acceptable et engendre un sentiment d'abandon déjà très présent au sein de la population. Le peu de dégâts actuels ne doit pas avoir pour conséquence de laisser de côté la question de la prévention. Il souhaiterait souligner l'urgence de la situation qui nécessite de mettre en place une cellule d'aide médico-psychologique composée de personnels spécialisés dans la gestion de crise, ainsi que l'envoi de moyens nécessaires tant humains que matériels et logistiques pour prévenir toute crise sanitaire. Enfin, il souhaiterait savoir si elle envisage d'envoyer une mission scientifique d'ampleur, à l'instar de celle dépêchée en Guadeloupe du 2 au 24 avril 2017 sur le navire océanographique de l'Ifremer, l'Atalante, en complément de la mission actuelle.

Texte de la réponse

Face à l'essaim de séismes qui sévit à Mayotte depuis le 10 mai et à l'inquiétude de la population mahoraise, le Gouvernement a mis en place une série de mesures, détaillées ci-après. Du 1er au 6 juin, une mission gouvernementale composée de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) et du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), s'est rendue à Mayotte à la demande du préfet. Suite aux recommandations formulées dans le rapport remis le 14 juin, un important dispositif d'information préventive a été mis en place et une cellule d'écoute psychologique a été activée. Suite aux conclusions de cette mission gouvernementale, le Bureau central sismologique français (BCSF) a engagé une mission du Groupe d'Intervention macrosismique sur l'île de Mayotte du 11 au 15 juin, qui avait pour objectif d'estimer les niveaux des dommages communaux induits par l'essaim sismique selon la vulnérabilité des bâtiments. La préfecture a mis en œuvre des mesures d'information, de prévention et d'anticipation. En matière d'information, des communiqués de presse et posts sur les réseaux sociaux sont systématiquement diffusés après chaque séisme d'importance. Ils s'attachent à relayer les analyses du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), notamment la magnitude et l'éloignement. Chaque soir un bilan de la journée est également adressé aux médias. Trois réunions avec les maires du département se sont par ailleurs tenues pour rappeler les messages de sécurité et expliquer le phénomène.

S'agissant des mesures de prévention, des consignes de sécurité en cas de séisme sont régulièrement envoyées aux maires, chambres consulaires, acteurs économiques, agents publics et médias. Deux bureaux d'expertise sont également mobilisés pour évaluer les dégâts éventuels sur les bâtiments, particulièrement ceux recevant du public. Le service de protection civile de la préfecture et les services de l'Etat sont préparés à la gestion d'une crise majeure notamment en cas de séisme de forte magnitude : pré-alerte des services zonaux de déblaiements, mise en situation en salle de crise, préparation des services de secours et d'ordre public, encouragement à la réalisation d'exercices. Depuis le début de l'essai sismique, une vingtaine de personnes ont été prises en charge par les secours pour des blessures légères le plus souvent liées à des chutes provoquées par des malaises et de l'anxiété. Ce phénomène s'est surtout manifesté à l'occasion des premiers séismes qui ont pris de court la population. Grâce à une importante campagne d'information et avec l'accalmie de l'essai, il n'y a plus de blessés depuis plusieurs semaines. Une cellule d'écoute téléphonique a été mise en place du 14 au 29 juin avec l'aide de renforts de la réserve sanitaire de l'EPRUS. Le nombre d'appels est resté très limité et les appels sont désormais basculés vers le service référent du centre hospitalier de Mayotte. Lors d'une réunion de suivi le 19 juin dernier, il a été proposé qu'une partie de l'équipe des réservistes en renfort fasse des maraudes avec des ONG vers des populations défavorisées et éloignées des réseaux d'information. La Direction générale des outre-mer (DGOM) est également mobilisée puisqu'elle a organisé le 17 juillet dernier une visioconférence avec la préfecture de Mayotte, le BRGM, la DGSCGC et la DGPR afin de faire le point sur la suite à donner aux deux missions qui se sont rendues sur place au mois de juin. Un diagnostic bâtiminaire d'urgence devrait être demandé par la préfecture prochainement et les études scientifiques pour mieux comprendre le phénomène se poursuivent. Les différents services de l'Etat sont donc pleinement mobilisés pour rassurer et protéger au mieux la population.

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Gérard](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9560

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juin 2018](#), page 5232

Réponse publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6934